



## Rachat entreprise - négociateur salaire

Par **Informaticien2048**, le **09/03/2017** à **15:43**

Bonjour,  
je travaille actuellement en CDI dans une entreprise qui va être rachetée. La future sera de taille plus importante avec divers avantages à la clé. On nous a fait signer une lettre garantissant qu'on s'engage à rester "à bord" et aux conditions actuelles (chose que ne comprends pas vraiment étant donné que j'ai lu que cela est le cas par défaut, les salaires et postes doivent rester inchangés lors du rachat) le temps que le rachat se fait. Y-a-t'il moyen de négocier une hausse de salaire à l'arrivée dans la nouvelle entreprise, vu que je trouve mon salaire actuel vraiment insuffisant ?  
Merci pour vos suggestions

Par **P.M.**, le **09/03/2017** à **18:22**

Bonjour,  
Comme vous le pouviez précédemment, vous pouvez toujours demander une augmentation, reste à savoir si l'employeur acceptera...

Par **Informaticien2048**, le **01/04/2017** à **13:42**

Merci pour votre réponse, ça paraît logique...

J'en profite pour poser une autre question : la lettre qu'on nous a fait signer (cf. ci-dessus) a-t-elle une valeur juridique ou autre ?  
Est-ce que ça m'empêcherait de postuler à des offres extérieures éventuelles ?

Par **P.M.**, le **01/04/2017** à **15:00**

Bonjour,  
Il faudrait connaître textuellement le document que l'on vous a fait signer car il ne semble pas avoir beaucoup de sens et de toute façon, l'employeur ne peut pas vous empêcher de démissionner...